

47 %
de personnes
couvertes

297 374
allocataires

763 831 habitants des Hauts-de-Seine appartiennent à un foyer qui perçoit au moins une prestation légale versée par la Caf, soit 47 % de la population altoséquanaise (recensement de la population 2018, Insee). Ce taux varie fortement selon les communes, allant de 36 % (Neuilly-sur-Seine) à 65 % (Gennevilliers).

Le département se caractérise par un public allocataire majoritairement familial (55 %), composé de couples avec enfants (40 %) et de familles monoparentales (15 %). La part du public familial parmi l'ensemble du public allocataire altoséquanais est supérieure à celle de la France métropolitaine (49 %), et dans une moindre mesure à celle de l'Île-de-France (53 %). Toutefois, celle-ci diminue depuis plusieurs années tant à l'échelon départemental, régional que national.

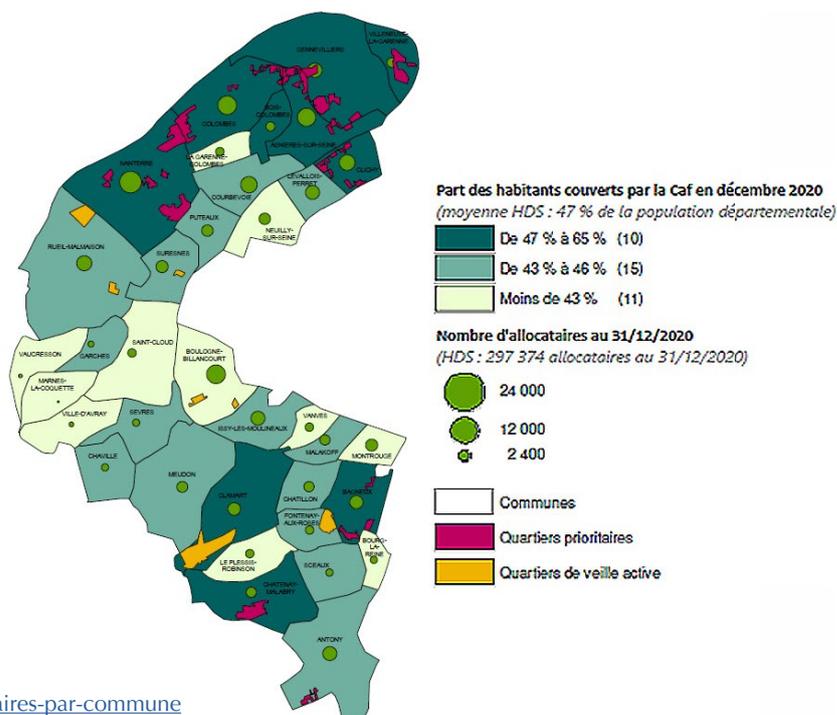
Par ailleurs, **17 534 étudiants** (non-salariés) bénéficient d'une

aide, soit 6 % de l'ensemble des allocataires. Ce taux est similaire à celui de l'Île-de-France et de la France métropolitaine (6 %).

Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et à réduire les inégalités de revenu. **23 % des allocataires ont au moins la moitié de leurs ressources financières composées de prestations légales**, dont 37 288 allocataires qui en dépendent en totalité (soit 14 %, contre 17 % en Île-de-France et 16 % en France métropolitaine).

84 325 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus (revenu inférieur à 1 105 € par unité de consommation et par mois (soit 28 % des allocataires altoséquanais). Ce taux est inférieur à celui de la France métropolitaine (31 %) et de la région (33 %). **Dans ces foyers précaires vivent 70 723 enfants de moins de 21 ans au 31 décembre 2020.**

Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf



Sources : Caf 31/12/2020 et Insee RP 01/01/2017
© IGN © Geofla 2.0.2017

➤ **POUR ALLER PLUS LOIN...**
<http://data.caf.fr/dataset/population-des-foyers-allocataires-par-commune>



Petite enfance



Enfance
et parentalité



Logement
et cadre de vie



Solidarité
et insertion



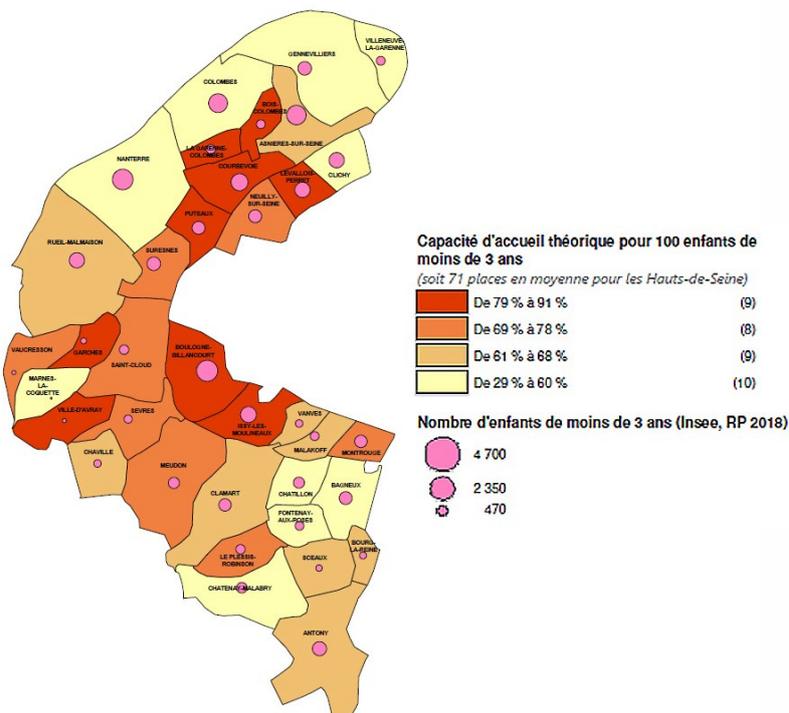
Zoom sur la crise sanitaire
et l'évolution
des bénéficiaires du RSA

Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale



Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant

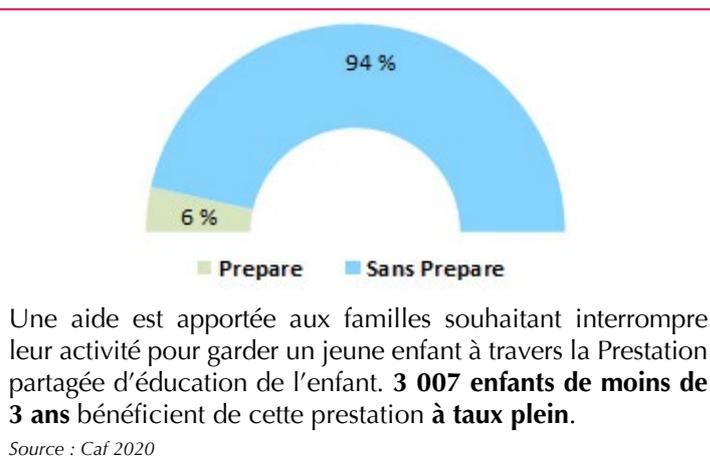


Sources : Éducation nationale (Depp), Insee (RP), Cnaf, Acoess, Drees, MSA 2019
© IGN ® Geofla 2.0.2017

La Caf soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants par le biais de financements en direction des équipements et de prestations individuelles versées aux familles. En 2019, **46 088 places sont disponibles pour les familles**, dont 10 106 places proposées par les assistants maternels (soit 22 % des places disponibles).

L'objectif est d'apporter une réponse à près de 65 236 enfants de moins de 3 ans qui ont besoin d'un mode d'accueil. Le département des Hauts-de-Seine, avec 71 places pour 100 enfants, possède une meilleure capacité d'accueil théorique que l'ensemble de la France (60 places) et se situe deuxième derrière Paris pour la région.

Enfants couverts par la prestation Prepare

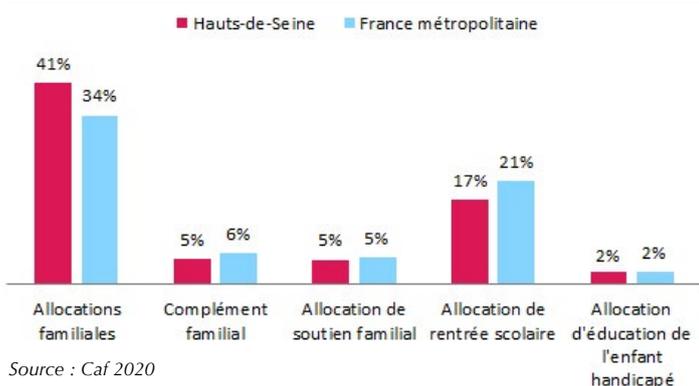


Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants



Répartition des prestations



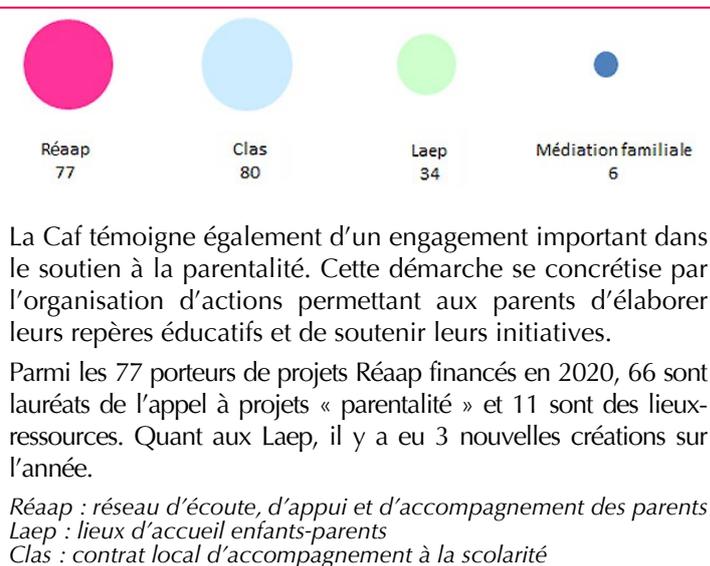
La Caf contribue aux charges de la famille par le versement de prestations destinées à l'entretien des enfants :

- > **41 % des allocataires bénéficient des allocations familiales**, versées à partir du deuxième enfant, et 5 % perçoivent un complément familial,
- > **17 % reçoivent une aide** visant à assumer le coût de la rentrée scolaire des enfants,

POUR ALLER PLUS LOIN...
<http://data.caf.fr/dataset/taux-de-couverture-global>

- > **5 % perçoivent l'allocation** destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents,
- > **2 % sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé.**

Les établissements et actions financés en 2020

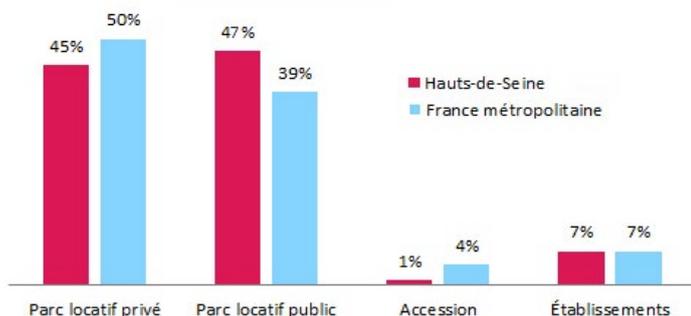


Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement



Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Source : Caf 2020

Au mois de décembre 2020, **125 090 foyers altoséquanais** perçoivent une **aide au logement**. Cela représente une population de **246 764 personnes**, soit **15 % de la population** départementale. Les Hauts-de-Seine se caractérisent par une plus forte proportion d'aide au logement dans le parc locatif public qu'au national (47,5 % contre 39 % en France métropolitaine).

Allocataires consacrant au moins 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges



Après perception des aides au logement, **plus de 21 452 foyers consacrent plus de 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges** (soit 25 % des foyers percevant une aide au logement faisant partie de la population de référence prise en compte pour le calcul du revenu par unité de consommation). La nature du logement se révèle un facteur essentiel. Ce taux est nettement plus élevé dans le parc locatif privé (48 %) que dans le parc locatif public (6 %).

Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi



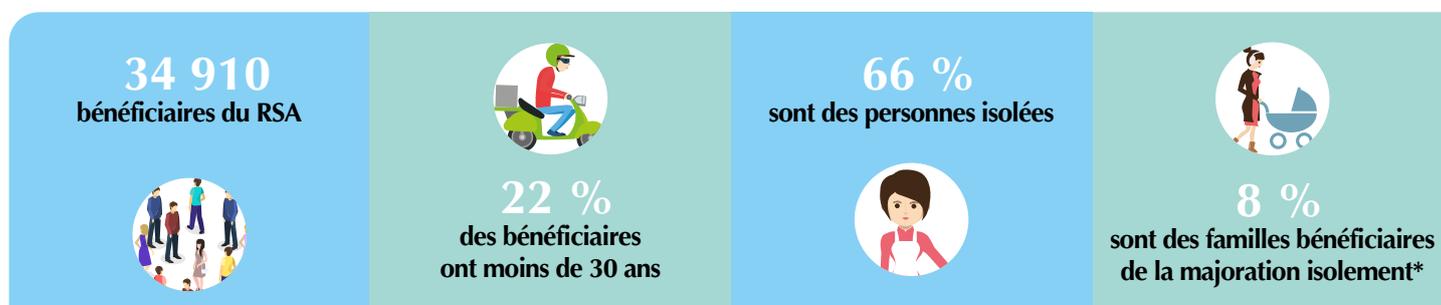
La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la branche Famille est partie prenante de façon constante, cette mission se traduit par :

- > le versement du RSA à **34 910 foyers dans le département** (soit 12 % des allocataires) ;
- > **69 268 allocataires altoséquanais bénéficiaires de la prime d'activité**, qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs

modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi (soit 23 % des allocataires) ;

- > **19 598 personnes** souffrant d'un handicap et ayant des ressources faibles ou nulles sont **bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)**. 61 % d'entre elles, perçoivent l'AAH à taux plein, du fait de l'absence d'autre revenu.

Profil des bénéficiaires du revenu de solidarité active



* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

> POUR ALLER PLUS LOIN...

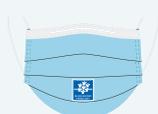
<http://data.caf.fr/dataset/taux-d-effort-net-median-logement-des-foyers-allocataire-percevant-une-aide-au-logement>



CRISE SANITAIRE

Évolution des bénéficiaires du RSA à la Caf des Hauts-de-Seine

Dans le contexte actuel de crise sanitaire, les évolutions du nombre de bénéficiaires de minima sociaux se révèlent être très contrastées, depuis mars 2020. La Caf des Hauts-de-Seine souhaite, à travers ce zoom, éclairer les effets de la crise sur l'évolution des effectifs des bénéficiaires du RSA, en s'appuyant sur des données objectives mensuelles, entre décembre 2019 et décembre 2020.



LA CRISE SANITAIRE A PESÉ SUR LA CROISSANCE DES EFFECTIFS DU RSA

Le nombre de bénéficiaires du RSA a augmenté de 12 % entre décembre 2019 et décembre 2020 (contre - 0,1 % entre décembre 2018 et décembre 2019), soit 3 713 bénéficiaires supplémentaires. La hausse est significative dès le mois de mars 2020 (début du premier confinement). Un maximum a été atteint en novembre 2020, avec 35 294 bénéficiaires.

Cette augmentation en 2020 est due à l'effet combiné d'une forte hausse des entrées² (+ 17 % en moyenne sur les mois de 2020 par rapport à la moyenne des mois de 2019) et d'une baisse relative des sorties³ (- 3 %), expliquée en partie par les mesures institutionnelles de maintien de droit mises en place dans le cadre de la crise sanitaire.



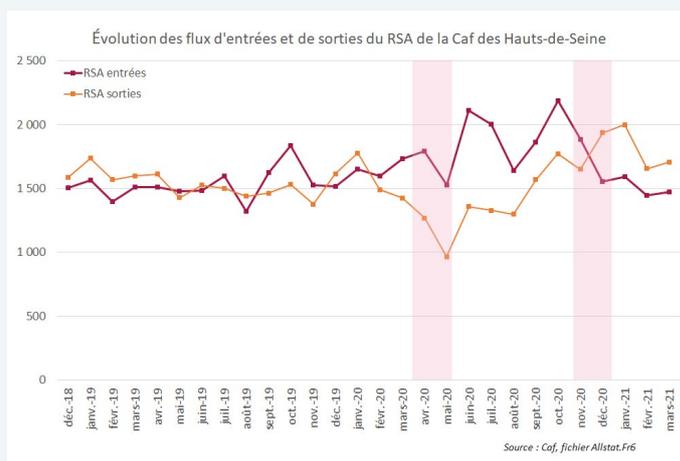
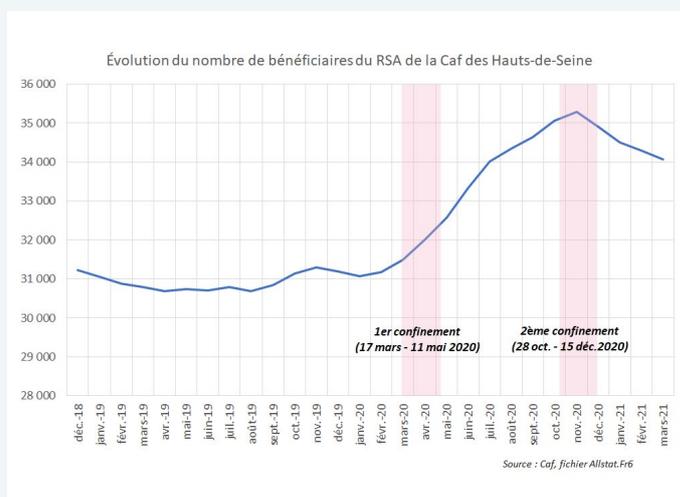
LES JEUNES ET LES PERSONNES ISOLÉES PARTICULIÈREMENT CONCERNÉS

Entre décembre 2019 et décembre 2020, l'augmentation concerne toutes les classes d'âge et toutes les situations familiales, mais elle s'avère plus forte pour les moins de 30 ans, les 30-39 ans (respectivement + 22 % et + 13 %) et les personnes isolées (+ 15 %).

L'augmentation du nombre des bénéficiaires du RSA est également importante pour les plus précaires (hausse de 12 % du nombre de foyers à bas revenus bénéficiaires du RSA).

² Les entrées sur un mois m correspondent aux allocataires sans droit payable le mois précédent (suspensions comprises) et avec un droit payable sur le mois m.

³ Les sorties sur un mois m correspondent aux allocataires avec un droit payable le mois précédent et pas de droit payable sur le mois m (suspensions comprises).



À partir de décembre 2020 : le nombre de bénéficiaires du RSA diminue et les sorties du dispositif deviennent supérieures aux entrées. Toutefois, en mars 2021, le nombre de bénéficiaires de cette prestation demeure supérieur à celui de mars 2020.